

SYNDICAT DEPARTEMENTAL de :

Nom :

Prénom :

Ville :

Le 19/11/2020

Madame la Députée,

Monsieur le Député,

Le Sénat a adopté, dans sa séance du 17 novembre, un article additionnel abrogeant l’article 99 de la LFSS 2017.

L’art 99, introduit par la UNCAM lors du PLFSS 2017, permet une baisse unilatérale autoritaire des forfaits techniques scanner et IRM, en dehors de tout processus conventionnel.

Cet article, a été critiqué et combattu par l’ensemble des représentants des professionnels médicaux, publics ou privés, toutes spécialités confondues.

Agnès Buzyn ministre de la Santé de l'époque, s’était en gagée à son abrogation lors de la signature du protocole triennal 2018-2020 entre l’UNCAM et la FNMR, basé très majoritairement sur la pertinence.

De façon surprenante, cette abrogation n’a pas été retranscrite dans le texte initial du PLFSS voté en première lecture à l’Assemblée nationale. Il semblerait, en effet que le gouvernement revienne sur la signature de la ministre.

Les raisons invoquées par les conseillers santé du premier ministre et du ministre actuel de la santé sont que les radiologues n’ont pas respecté le montant des économies demandées dans ce protocole et que la baisse de 200 millions d'euros des remboursements en radiologie pour 2020 ne peut pas leur être imputée.

Vous allez être amené à vous prononcer à nouveau sur ce texte lors de la nouvelle lecture à l’Assemblée nationale.

Nous souhaitons donc vous donner toutes les informations pour que vous puissiez voter en toute connaissance de cause.

La caractérisation des baisses de dépense constatée par les services de la caisse est faite de manière unilatérale, en contradiction complète avec le mode de fonctionnement habituel et contractuel du protocole en cours :

* sans que la FNMR ait eu connaissance des chiffres avancés
* sans que la FNMR ait  pu en 2020, comme prévu dans le protocole, en discuter lors de réunion du groupe technique de suivi et au final avec le directeur général de la CNAM.

De même, dans le protocole, il est prévu en 2020 «d'autres actions de pertinence ». Ces actions, comme les autres, sont à mettre en place en partenariat entre la FNMR et la caisse.

Là encore, il n’a pas été possible, malgré des relances de la FNMR, de réunir les groupes techniques depuis plusieurs mois.

Les chiffres que la FNMR a calculés, à partir des données de l’INDS, montrent que **les économies attendues sont au rendez-vous et que la démarche de pertinence, qui a été enclenchée est devenue pérenne, aussi bien sur les bonnes indications des examens ciblés que sur les produits de contraste**. Nous devions réaliser 167 millions d’économies. Ce sont au total plus de 300 millions qui sont réalisées.

Comment les services peuvent ils « affirmer » que les baisses conséquentes d’activité ne seraient que l’effet que de la crise Covid. ?

**Les chiffres sont là et les économies sont dépassées**.

L’absence d’abrogation de l’art 99 remettrait en cause l’avenir des démarches de pertinence des médecins radiologues et des autres spécialités. Ce serait le retour à une maitrise comptable d’un autre temps.

Malgré les engagements présidentiels et la démonstration que les économies persistantes sur la santé détruisent le système et mettent en danger la santé des français, rien ne change.

Les médecins radiologues libéraux étaient au rendez-vous de la première vague du Covid-19, malgré l’absence des moyens de protection adéquats.

Avec leur personnel, ils ont largement fait leur devoir, en coordination avec leurs collègues hospitaliers pour aider au diagnostic et au suivi des patients.

**La FNMR, son bureau, et les médecins radiologues français ont résolument fait le pari pour une nouvelle contractualisation des objectifs autour de la pertinence, pour en finir avec la maitrise comptable**. Cet engagement, ce contrat, était garanti par la lettre de la Ministre de la santé.

Ce manque de respect de l’engagement de l’État est regrettable et laissera des traces profondes et durables qui dépasseront la radiologie lorsqu’il s’agira d’engager les autres spécialités dans des accords de pertinence.

*Madame la Députée Monsieur le Député,* nous voulons croire encore que l’Etat, dans un esprit de respect de sa parole, saura reconsidérer sa position.  A défaut, cela semblerait montrer un retour en arrière, incompréhensible et délétère, des relations de confiance qui s’étaient instaurées depuis 3 ans avec les représentants de la caisse et de l’État.

Nous ferons dans les semaines qui viennent tout pour faire reconnaître la légitimité de notre attente du respect de l’engagement donné.

Nous comptons sur votre vote pour maintenir l'amendement, adopté par le Sénat, abrogeant l'article 99.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, à l’expression de ma considération.